

Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0002

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur la modification du domaine d'utilisation pour la famille de produits biocides **MOTH GEL**,*

de la société **SC Johnson Europe Sàrl**

enregistrée sous le numéro **BC-WJ075773-14**

Vu le résumé des caractéristiques de la famille de produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 14 février 2023,

Considérant que la famille de produits biocides répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012;

Article 1^{er}

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produits sont précisées en annexe.

Article 2

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits biocides est fixée au 5 novembre 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 24/03/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

**Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)**

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MOTH GEL
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Lavande RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Bois de Cèdre

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP18
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SC Johnson Europe Sàrl
	Adresse	Z.A. La Pièce 8 1180 Rolle Suisse
Numéro de demande	BC-WJ075773-14	
Type de demande	Demande de changement mineur d'une autorisation de mise sur le marché en reconnaissance mutuelle simultanée.	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002	
Date d'autorisation	10/01/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl
Adresse du fabricant	Z.A. la Piece 8 1180 Rolle Suisse
Emplacement des sites de fabrication 1	Zobeles Holding S.p.A, Via Fersina, 4 38123 Trento Italie
Emplacement des sites de fabrication 2	IGO Srl 24061 Albano S.A Italie
Emplacement des sites de fabrication 3	Packaging Imolese S.p.A, Via F.Turati, 22 40026 Imola Italie

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer SAS Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean Marie Leclair, CS 90106, 69266 Lyon, Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot No 306/3, II Phase, GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	6,5

2.2. Type de formulation

VP : Produit diffuseur de vapeur

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
----------------------------	------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	6,5	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,65	6,5

2.2. Types de formulations

VP : Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation</p> <p>P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>L'étiquette devra mentionner: Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate</p> <p>EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau</p>

4. Usage autorisé pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements : <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans <i>les espaces confinés à perméabilité limitée comme par exemple les tiroirs, les bacs de rangement avec couvercle, les valises.</i>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2 unités pour 0,018 m ³ (18 L) Le produit est efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gel (3 g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET, scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unités en fonction du volume *de l'espace traité (par exemple, un tiroir, un bac de rangement avec couvercle, une valise)*.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Garder les tiroirs *(ou les espaces traités)* fermés pour une efficacité optimale. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- *EN CAS D'INHALATION* : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- *EN CAS D'INGESTION*: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- *EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU* (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX*: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Lavande				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	29,9
Linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	7,36
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	7,78
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	1,12

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3	27,3
linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	0,072

2.2. Types de formulations

VP : Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner: Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans <i>les espaces confinés à perméabilité limitée comme par exemple les tiroirs, les bacs de rangement avec couvercle, les valises.</i>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2 unités pour 0,018 m ³ (18 L) Efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gel (3 g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unité en fonction du volume de l'espace traité (par exemple un tiroir, un bac de rangement avec couvercle, une valise).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Garder les tiroirs (ou les espaces traités) fermés pour une efficacité optimale. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- *EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.*
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial
- Stocker à température ambiante
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Bois de Cèdre				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3
Linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072